

AO/NP  
DSF

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 20 juin 2022**

**CM20220620-08**

**FINANCES**

**Affectation des résultats de l'exercice 2021**

Monsieur TERRIER, Maire Adjoint en charge des finances, expose :

Après avoir voté ce jour le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget Principal et des Budgets Annexes,  
Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement (ou d'exploitation) de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif présente :

**Pour le Budget Principal (M14) :**

Un excédent d'exploitation de	9 192 876,84 €
Un déficit d'investissement de	- 7 306 119,18 €

**Pour le Budget Parcs de Stationnement (M4) :**

Un excédent d'exploitation de	39,65 €
Un excédent d'investissement de	2 387,02 €

**Pour le Budget Port de Rives (M4) :**

Un excédent d'exploitation de	953 141,38 €
Un excédent d'investissement de	134 885,32 €

**Pour le Budget Etablissement Thermal « Activités taxées » (M4) :**

Un déficit d'exploitation de	- 36 750,00 €
Un déficit d'investissement de	- 183 621,41 €

**Pour le Budget Réalisation et vente de caveaux (M4) :**

Un résultat de fonctionnement de	0,00 €
Un déficit d'investissement de	- 29 459,07 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter à chaque budget le résultat de fonctionnement comme suit :

- Pour le Budget Principal : Affectation de **964 058,61 €** en excédent reporté de la section de fonctionnement (ligne 002) et du solde soit **8 228 818,23 €** au compte 1068 « réserves » pour le financement du déficit d'investissement et des restes à réaliser 2021.

- Pour le Budget Parcs de stationnement : Affectation de **39,65 €** en excédent reporté de la section de fonctionnement (ligne 002)

- Pour le Budget Port de Rives : Affectation de **953 141,38 €** en excédent reporté de la section de fonctionnement (ligne 002)

- Pour le Budget Etablissement Thermal « Activités taxées » : Affectation de **- 36 750,00 €** en déficit reporté de la section de fonctionnement (ligne 002)

- Pour le Budget Réalisation et Vente de Caveaux : Pas de résultat de fonctionnement à affecter.



## MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 20 juin 2022  
-----

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement les sept et quatorze juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Richard BAUD, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER (à partir de 19h10), Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 19h15), M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST.

Absents excusés :

Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, M. Jean DORCIER (jusqu'à 19h10), Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Katia BACON, Mme Deborah VERDIER, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 19h15), M. Marc-Antoine GRANDO, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Nicole JAILLET	à	M. Jean-Marc BRECHOTTE
M. Jean-Pierre FAVRAT	à	M. Joël ANNE
M. Jean DORCIER	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	M. Gérard BASTIAN
Mme Katia BACON	à	M. Michel ELLENA
Mme Deborah VERDIER	à	M. Richard BAUD
Mme Catherine PERRIN	à	Mme Sylvie COVAC
M. Serge DELSANTE	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Karine BIRRAUX
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Patrick TISSUT
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Thomas BARNET
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Sylvie COVAC.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-sept juin deux mille vingt-deux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 32 voix pour, par 7 abstentions (Monsieur J.B. BAUD, Madame PARRA D'ANDERT, Monsieur BARNET, Monsieur BARNET porteur du pouvoir de Monsieur GRANDO Madame GUIGNARD-DETRUCHE, Madame BAUD ROCHE, Monsieur ESCOFFIER), les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*